Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE
L'ARIÈGE

RÉUNION PUBLIQUE
DU 23 MARS 2017 Á SENTEIN

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L'ARIEGE

RÉUNION PUBLIQUE DU 23 MARS 2017 Á SENTEIN

zones concernées

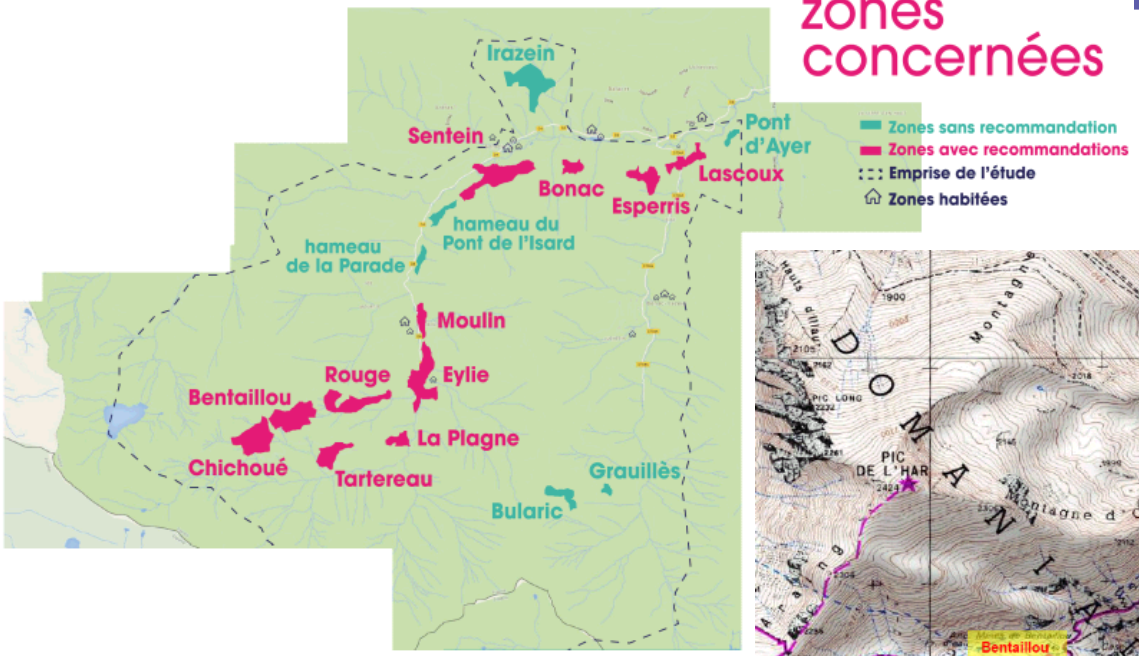

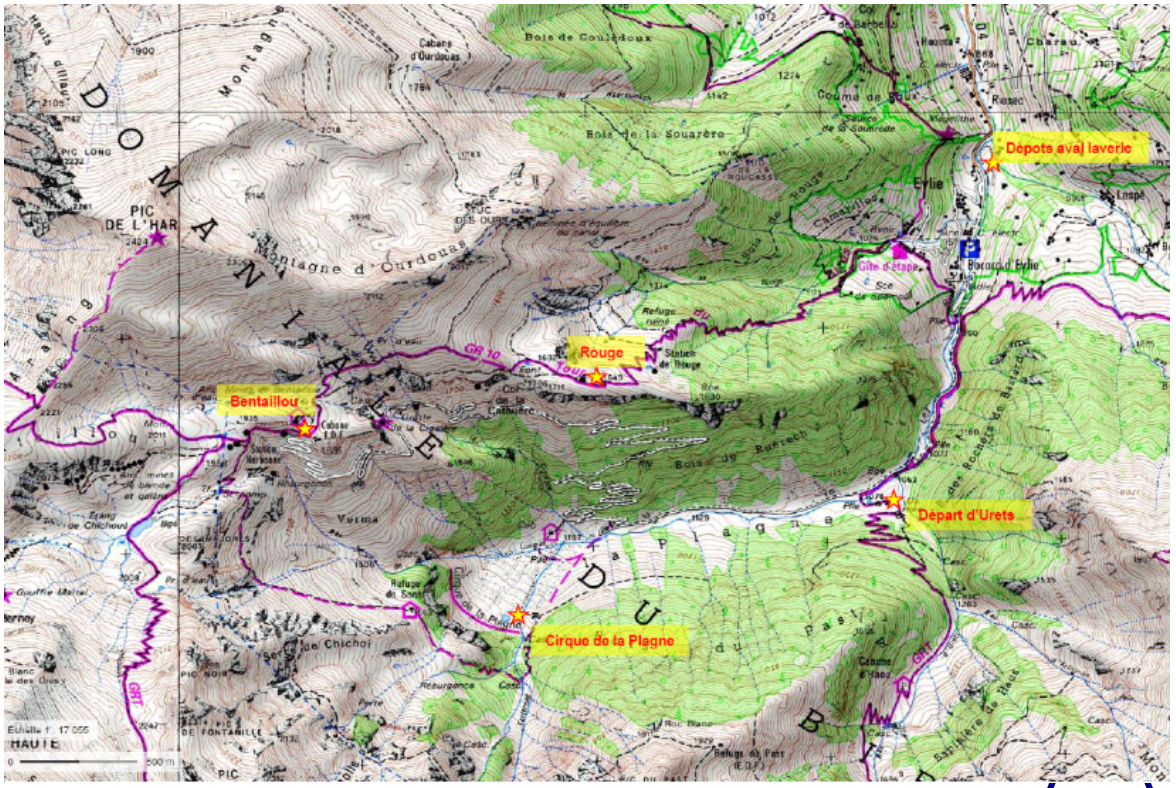

Estive 77 : groupement pastoral Urets Bentaillou.
Estive 56 : groupement pastoral Ourdouas

Prélèvements sur des animaux

Métaux recherchés : plomb, cadmium, zinc, arsenic, antimoine.
Truites : pisciculture de l' APPMA de Sentein et en 3 endroits sur le Lez : mai-juillet 2016.
Brebis et vaches âgées, ayant transhumé sur les estives de Bentaillou ou Urets : prélèvements de viande, foies et reins à l'abattoir, en septembre-octobre 2016 (après descente d' estive).

- 10 brebis de chaque estive,
- 1 bovin de chaque estive

Résultats des prélèvements

Truites : tous les résultats sont favorables (*)

Brebis, vaches âgées : tous les résultats sont favorables sur la viande (*). Dépassement pour le cadmium sur certains prélèvements de foie et surtout de reins (mais à des taux n'induisant pas de risque identifié en cas de consommation non régulière et très importante de ces abats).

(*) Résultats favorables : signifie absence du produit recherché ou présence à un taux ne présentant aucun danger pour la santé publique, quelque soit le niveau de consommation

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

RÉUNION PUBLIQUE DU 23 MARS 2017 Á SENTEIN

Résultats des prélèvements sur foie et reins d'ovins et bovins âgés, qui dépassent les critères réglementaires

Animaux	Échantillon	Résultat en mg/kg	Critère réglementaire en mg/kg définis par le réglement 1881/2006 du 19 décembre 2006
Ovins transhumant à Bentaillou	Rein	1,500	1,000
Ovins transhumant à Urets	Rein	2,800	1,000
Ovins transhumant à Urets	Foie	0,578	0,500
Bovin transhumant à Urets	Rein	3,160	1,000

Les autres résultats sont favorables, c'est à dire qu'il y a absence du produit recherché ou présence à un taux ne présentant aucun danger pour la santé publique, quelque soit le niveau de consommation.

Mesures de gestion par l' État demandées par la direction générale de l' alimentation

Maintien de la transhumance sur ces estives, avec restriction d' accès uniquement aux zones contaminées.

Saisie à l'abattoir des reins et foies de brebis et bovins concernés par une transhumance sur ces estives.

Prélèvements complémentaires pour le suivi dans le temps

Mesures de gestion décidées en local en concertation avec la profession agricole

Établissement d'un document d'accompagnement des ovins et bovins « de réforme » destinés à l'abattoir,

Prélèvements complémentaires pour s'assurer que les résultats sur broutards bovins sont favorables.